

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 MARS 2022 A 18 H 00

Présents : Mmes EULOGE, FONTIN, BLANC, MARTINEAU, HEYRIES.

MM. DELSARTE, IZOARD, ESCLANGON, MICHEL Jean-François, MAUREL, NICOLA.

Absents excusés : M. MOULLET Thierry qui a donné pouvoir à M. NICOLA, M. DELACROIX J-Marie qui a donné pouvoir à M. DELSARTE, M. MICHEL Gérard qui a donné pouvoir à M. MICHEL J-François, M. DUSSAILLANT Marc.

Secrétaire de séance : M. MAUREL Nicolas est désigné secrétaire de séance.

Points à l'ordre du jour :

1 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 25 JANVIER 2022 et DU 3 FEVRIER 2022

M. Gérard MICHEL et Mme Cécile MARTINEAU demandent que le compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2022 notamment le point n° 2 « Renouvellement de la convention de prestation de déneigement sur les voies communales entre l'EARL ALDEMON et la Commune » soit rectifié par l'inscription de leur noms à la place de « un conseiller » et « une conseillère ».

Accord à l'unanimité, le compte rendu sera modifié en ce sens et transmis aux conseillers municipaux après rectifications.

Le compte rendu du conseil municipal du 3 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 - VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des comptes de gestion 2021 concernant le Budget Principal de la commune, le Budget du service Assainissement et le Budget « caveaux ».

3 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

M. IZOARD Philippe, prend la Présidence de la séance pour ce point de l'ordre du jour et Mme Angélique EULOGE, Maire, quitte la séance.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs 2021 du budget principal de la commune, du budget assainissement et du budget « Caveaux ».

4 – AFFECTATIONS DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter sur les budgets primitifs 2022, les sommes suivantes :

- <u>Budget principal</u>	+ 601 551.45 €
- article 1068 recette investissement	+ 204 000.00 €
- article 002 recette de fonctionnement	+ 397 551.45 €
- <u>Budget assainissement</u>	- 3 079.93 €
- article 002 dépenses de fonctionnement	
- <u>Budget caveaux</u>	+ 8.06 €
- article 002 recette de fonctionnement	

5 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022

Après avoir étudié les demandes reçues, le Conseil Municipal a décidé que les subventions seront versées aux associations qui auront fournies leur bilan comptable et financier avec sommes en dépôts ainsi que l'approbation du contrat d'engagement républicain conformément au Décret n° 2021-1947 du 31/12/2021.

Les subventions suivantes ont été attribuées pour l'exercice 2022 :

Association	Montant subvention 2022	Vote
C.C.A.S. de SALIGNAC	9 700.00	Unanimité
Foyer Rural de Salignac	1 800.00	Unanimité
Association « Vivre avec l'école » Salignac	900.00	Unanimité (Mme C.MARTINEAU est sortie de la salle et n'a pas participé au vote)
Coopérative scolaire (OCCE) : 1500€ par classe x 3 classes	4 500.00	Unanimité
Société de Chasse « La Diane » Salignac	450.00	Unanimité (Mr J.L DELSARTE est sorti de la salle et n'a pas participé au vote)
Comité des Fêtes de Salignac	3 200.00	Unanimité
Association Canine Sisteron	1 088.00	Unanimité
TOTAL	21 638.00	

6 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2022

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification n° 1259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales pour 2022 transmis par les services fiscaux.

Elle précise que, comme l'année dernière, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas modifier les taux d'imposition et vote donc les taux suivants :

- Taxe Foncière sur la bâti : **32.20 %** correspondant à l'addition du taux communal 2020 de 11.50 % et du taux départemental 2020 de 20.70 %,

- Taxe Foncière sur Non Bâti : **14.59 %**

Ces taux s'appliqueront sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux en fonction du bien immobilier qui connaît chaque année une revalorisation fixée par la loi des finances.

4 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

M. Philippe IZOARD, Adjoint délégué aux finances, a procédé à la présentation des projets de budgets (Commune – Assainissement – Caveaux). Ces budgets ont été préparés par la commission des finances et vérifiés par Mme Jouve, Trésorière de la Commune.

Le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, les budgets primitifs suivants :

- **Budget principal de la commune :**

○ Section de fonctionnement	Dépenses	707 954.46 €
	Recettes	1 161 775.45 €
○ Section d'investissement	Dépenses	331 114.96 €
	Recettes	497 157.00 €

- **Budget Assainissement :**

○ Section de fonctionnement	Dépenses et recettes	59 855.46 €
○ Section d'investissement	Dépenses	57 273.00 €
	Recettes	77 009.09 €

Attribution d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 11 582.46 €
Admission en non-valeur pour la somme de 115.52 € (Mandat article 6541).

- **Budget Caveaux :**

○ Section de fonctionnement	Dépenses et recettes	11 342.06 €
○ Section d'investissement	Dépenses et recettes	9 584.00 €

Attribution d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 3 834.00 €
suite à la construction d'une nouvelle tranche de caveaux.

Toujours en matière de comptabilité publique, le conseil municipal a décidé d'adopter la nomenclature budgétaire M57 pour le budget principal de la commune au 1^{er} Janvier 2023.

5 – CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Compte tenu du départ prochain d'un agent au service technique, Mme le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour procéder à son remplacement. Les formalités obligatoires de déclaration de vacance d'emploi et de publication seront effectuées. Accord à l'unanimité.

6 – TRAVAUX ONF – Réhabilitation piste forestière – Exploitation coupe de bois

Mme le Maire présente les projets en cours concernant l'exploitation de la forêt communale soumise à l'Office National des Forêts, à savoir :

- les travaux de réhabilitation de la Route Forestière qui part de St Martin vers le lieu-dit « Le Pied du bois » sur la commune d'Entrepierres. Cette piste très détériorée ne permet plus l'accès de façon normale des engins de lutte contre l'incendie, ainsi qu'une exploitation de la forêt communale. Les services de l'ONF ont procédé à une estimation de ces travaux à la somme de 21 130.00 € ht. Accord de principe à l'unanimité pour que le dossier de demande de subvention soit réalisé par les services de l'ONF.

- Exploitation de la parcelle 1 située sur la côte entre le plateau et le canal EDF du quartier de Sens (lavoir) vers le barrage EDF. Peuplement en chênes (30 m3 en bois œuvre + 125 m3 bois de chauffage) – recette totale vte bois 10 000.00 € ht – frais et charges d'exploitation 7 690.00 € = recette nette pour la commune 2 310.00 € (14.44 € par m3). Des précisions sur les possibilités d'exploitation seront demandées et ce point sera revu lors du prochain conseil municipal.

7 – POLITIQUE EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Une réflexion a lieu sur les économies d'énergie à faire en matière d'éclairage public. Une étude sera menée pour voir techniquement les possibilités de réduire ou d'éteindre l'éclairage public la nuit.
Proposition de Mme Martineau pour demander l'avis de la population en réunion publique.

8 – RENOUELEMENT CONTRAT JVS MAIRISTEM POUR LES LOGICIELS METIERS SECRETARIAT MAIRIE

Le contrat concernant la fourniture et la maintenance des logiciels informatiques du secrétariat de la mairie par la Sté JVS Mairistem arrive à échéance le 30/04/2022. Cette gamme (Horizon On Line) ne sera plus suivie à partir de la fin 2022, aussi il est proposé de migrer vers la nouvelle gamme (Horizon Village Cloud).

Ces logiciels sont essentiels et permettent la gestion de l'ensemble des services municipaux (comptabilité/Budgets-Etat Civil-Elections-Payés-Facturation-gestion dette-etc).

Accord à l'unanimité pour le renouvellement du contrat pour 3 ans avec la Sté JVS Mairistem et migration vers la nouvelle gamme.

9 – ACQUISITION FONCIERE TERRAIN LAMBERT LA ROCHETTE

Mme le Maire précise qu'elle est saisie d'une offre pour la cession d'un terrain cadastré Section ZE N° 30 d'une surface de 2160 m². Ce terrain est situé Route de la Chapelle en bordure d'une voie communale. Son acquisition par la commune peut avoir un intérêt quant à l'élargissement de la voie. Après contact avec la propriétaire cette dernière propose la cession au montant de 1 000.00 €.

Accord pour cette acquisition à la majorité (13 voix Pour – 1 voix Contre Mme Martineau).

10 – QUESTIONS DIVERSES

- La pose de l'appareil photo sur la zone de tri sélectif des Gilotières (Chemin des Chênes) est réalisée.